

Le développement des circuits courts, un projet de territoire

Dans le cadre de politiques de type agenda 21, plan climat énergie territorial, SCoT, trame verte et bleue, politique de santé, économie sociale et solidaire..., le territoire peut conduire une réflexion globale autour de l'activité agricole. Réaliser un diagnostic permet de prendre connaissance des productions, des modes de distribution, des profils des exploitations et des agriculteurs, des potentiels et contraintes du territoire. Des études de marché ou de faisabilité permettent de compléter cette connaissance (opportunité commerciale, choix de filières, estimation économique des actions).

Afin d'assurer une production locale suffisante, préserver l'espace agricole est le premier enjeu des démarches de développement des circuits courts. Les collectivités peuvent mobiliser des outils de maîtrise du foncier et de gestion de l'espace, que ce soit le zonage des documents d'urbanisme, les Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), les Zones agricoles protégées (ZAP), les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) ou encore les plans d'actions de protection des captages d'eau potable. Effectuer des réserves foncières ou acquérir du foncier peut permettre de proposer des terres en bail ou sous forme de convention d'occupation pour l'installation d'agriculteurs.

Conserver l'espace agricole ne peut suffire au développement des circuits courts, il faut également préserver l'activité. Envisagée comme une activité économique à part entière, l'agriculture peut faire l'objet d'actions variées d'aide au développement économique. Faciliter l'installation de jeunes agriculteurs ou la transmission d'exploitations, faciliter les groupements de producteurs, organiser des formations, accompagner la création d'AMAP sont autant de pistes à envisager. Des agglomérations ont créé des marques à l'instar de Grenoble avec Terres d'Ici - Agriculteurs de l'Y grenoblois, d'autres soutiennent les marchés existants ou en créent de nouveaux. Les collectivités peuvent développer ou appuyer

des structures pour la transformation (comme des projets d'abattoirs), le stockage et la conservation, la distribution ou la commercialisation (par exemple des points de vente collectifs). L'offre peut être stimulée en intensifiant directement la demande de produits en circuits courts, par le biais de la commande publique (voir encadré). Le territoire

peut devenir l'interface entre producteurs et consommateurs en informant et sensibilisant, notamment par le biais de la promotion d'une bonne alimentation.

En + « *Construire ensemble des circuits alimentaires de proximité* », guide à destination des élus et des animateurs de territoires. AFIP Bourgogne et CFPPA de Montmorot

AGIR Point juridique

Restauration collective et circuits courts

Depuis l'adoption de la Charte de l'environnement et du nouveau Code des marchés publics, les collectivités sont encouragées à assumer leur responsabilité sociale et environnementale. La restauration collective scolaire, avec ses 1,6 milliards de repas servis par an et son rôle d'éducation au goût et à l'alimentation saine, apparaît comme un levier incontournable pour développer les circuits courts et la consommation citoyenne. Contrairement aux produits biologiques qui peuvent être facilement demandés par le biais des spécifications techniques du produit sous la formulation « produits issus de l'agriculture biologique ou équivalent », les produits des circuits courts ne peuvent être exigés dans un marché en se référant à un label. Les procédures des marchés publics

devant respecter l'égalité de traitement des candidats, les collectivités ne peuvent, à ce titre, faire du « localisme » en privilégiant les productions locales. Il est tout de même possible d'adapter les spécifications techniques comme par exemple pour le conditionnement : des produits pas ou peu emballés peuvent être demandés. Requérir des denrées non transformées et de saison avec de courts délais de livraison et de fraîcheur favorise les fournisseurs proches de la collectivité. Il faut veiller à ce que les quantités demandées soient compatibles avec l'offre locale. Une analyse préalable de cette offre est donc nécessaire avant la passation du marché. Pour y parvenir, le règlement de la consultation doit être adapté par une pondération des critères qui privilégiera la qualité ou le mode de production par

rapport au prix. Il est alors nécessaire de justifier la demande de la collectivité au regard des critères de développement durable. L'accès des petits producteurs au marché peut être facilité par une planification annuelle de la commande, l'allotissement (décomposition du marché en différents lots pour chaque famille de produits) et les variantes (ce qui offre plus de souplesse aux réponses des producteurs). Pour débiter, il semble préférable d'opter pour une introduction régulière de produits, par exemple lors de la semaine du goût ou du développement durable, en privilégiant les petits marchés, ceux de moins de 20 000 € pouvant d'ailleurs se faire de gré à gré.

A partir du Guide pratique pour l'achat de produits bio, locaux et équitables en restauration collective, élaboré par EQUISOL, ADAYG, ADABIO.

VIE DU RÉSEAU

Le réseau ATEnEE-COT est composé des 77 territoires qui ont des contrats en cours avec l'ADEME pour renforcer la prise en compte de l'énergie, du climat et de l'environnement dans les politiques et projets locaux comme les plans climat territoriaux. Le réseau propose des groupes de travail, des publications, des outils réseaux (liste de discussion, espace collaboratif internet)... La prochaine rencontre, en décembre traitera de la question des énergies renouvelables.

Les délégations régionales de l'ADEME (adresses sur le site www.ademe.fr)

Animation nationale du réseau ATEnEE-COT

- Sophie Debergue (Département Acteurs Publics, ADEME), Tél. 04 93 95 79 37 - sophie.debergue@ademe.fr
- Pierre-Yves LE FOLL (ETD), Tél. 01 43 92 68 01 - py.lefoll@etd.asso.fr



Rédaction : Jérémie BERNIARD - Conception graphique et crédits photos : Aline FIGL

Les circuits courts alimentaires

Les circuits courts alimentaires ont plus que jamais la côte. S'agit-il simplement d'un phénomène de mode ou peut-on y voir un changement de société ? A côté des traditionnels marchés de ville ou de village, de nouveaux systèmes rapprochant producteurs et consommateurs émergent et grignotent des parts de marché à la grande distribution. Alternatives aux « modèles dominants » pour les uns, vecteurs de développement territorial pour d'autres, ces systèmes sont associés à de fortes attentes, ce qui ouvre une large gamme de questions : évaluer leurs supposées « vertus » appelle à inventer en partenariat de nouvelles méthodologies mais aussi à expliciter leurs contradictions et les risques associés à leur développement. Au-delà des formes les plus médiatisées, quelles sont les initiatives en cours et leurs objectifs ? En quoi et à quelles conditions peuvent-elles contribuer au soutien de la profession agricole, à la préservation de l'environnement, au bien-être des citoyens ? Comment éviter l'exclusion des familles à petit budget et les dérives autour de la « proximité » ? Les territoires ont un rôle clé à jouer et beaucoup à y gagner. Cette publication propose quelques éléments pour voir plus clair et permettre à tous de contribuer aux avancées.

Yuna Chiffolleau | INRA



Les circuits courts alimentaires

Relation entre producteurs et consommateurs, traçabilité des produits... Les circuits courts connaissent un regain d'intérêt aux yeux des citoyens et offrent aux territoires l'occasion d'apporter des réponses aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux auxquels ils sont confrontés.

Les circuits courts alimentaires ont désormais une définition officielle : est considéré comme circuit court un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire. Cette définition, axée sur la notion de traçabilité de la distribution des produits sans faire référence au mode de production ou à la distance d'acheminement, caractérise les circuits courts en prévenant de fréquentes confusions avec l'agriculture biologique ou encore avec l'agriculture locale. Une typologie des circuits courts communément admise distingue la vente directe (vente sur les marchés, points de vente collectifs, vente à distance ou à domicile, etc.) et la vente indirecte (avec un intermédiaire comme un restaurateur ou un

commerçant). Lorsque l'agriculture périurbaine assure l'approvisionnement alimentaire des villes, la vente directe constituait le principal mode de commercialisation. Depuis, les modes de production et de transformation ont été industrialisés, les conflits d'usage du foncier engendrés par l'urbanisation croissante ont éloigné les productions agricoles, le développement des transports a facilité l'acheminement rapide des produits sur de longues distances et la distribution des produits s'est mondialisée. Les circuits courts ne représentent désormais qu'une part marginale des volumes commercialisés : pour les filières de fruits et légumes, seulement 7% des volumes sont vendus en circuits courts dont 4% en vente directe. Depuis peu, ce mode de distribution se développe et se diversifie (voir schéma), mais le phénomène est difficile à

évaluer. Les seules données disponibles sont locales et il n'existe pas d'enquête statistique nationale permettant de recenser fidèlement les exploitations pratiquant des circuits courts. Pourtant, l'intérêt que représentent les circuits courts en termes d'enjeux socio-économiques et environnementaux nécessiterait une connaissance plus fine du développement de cette pratique.

Des enjeux économiques et sociaux avérés. Le développement des circuits courts fait écho à de nombreuses préoccupations contemporaines que les crises sanitaires, climatiques et économiques accentuent. D'un point de vue social et sociétal, Michel Barnier, observant que la vente directe est en partie choisie par les consommateurs pour les liens sociaux qu'elle permet de tisser, de la recherche de convivialité au militantisme, déclarait que « les circuits courts, qui recréent du lien entre les consommateurs et les agriculteurs, contribuent au développement d'une agriculture durable et d'une consommation responsable ». Au niveau économique, les circuits courts tendent à créer plus d'emplois que les exploitations conventionnelles⁽¹⁾, leur développement favoriserait l'emploi local. Localement, la structuration des circuits courts permet ainsi de conserver une certaine diversité d'activité, de redynamiser l'économie locale, de mieux valoriser les productions et de répondre aux demandes croissantes de produits de terroirs, de tradition et d'authenticité de la part des consommateurs. Les revenus des agriculteurs peuvent être améliorés par l'augmentation des marges inhérentes à la réduction du nombre d'intermédiaires, à la réduction des coûts de transports (les circuits courts parcourent généralement de moindres distances) et les paiements immédiats. Dans le cas des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), le paiement des produits à l'avance par les consommateurs peut contribuer à sécuriser le modèle économique des exploitations concernées. Par ailleurs, l'activité des exploitations vendant en circuits courts, qui suit davantage la saisonnalité, est plus diversifiée que celle des exploitations conventionnelles, ce qui tendrait à les rendre moins vulnérables aux aléas économiques et climatiques.

Un impact sur l'usage de l'espace. La pression foncière met en péril les exploitations proches des villes et selon l'INSEE, l'extension urbaine a réduit les surfaces agricoles en zones urbaines de 12% entre 1988 et 2000. Une politique locale de développement des circuits courts peut se traduire par des réserves foncières qui seront concédées aux agriculteurs,

des choix d'aménagement qui affecteront l'usage des sols à l'activité agricole dans certaines zones périurbaines. En conséquence, l'étalement urbain sera limité tout en conservant une diversité paysagère. Les circuits courts suscitent de nombreuses attentes pour diminuer l'empreinte écologique de l'activité agricole, l'agriculture conventionnelle étant de plus en plus associée dans l'esprit des consommateurs à des pratiques polluantes. Seulement, la grande diversité des circuits courts englobe des modes de production et des distances d'acheminement très variés. Il ne peut donc être affirmé que les filières en circuits courts soient systématiquement plus vertueuses au niveau de leur impact environnemental. L'absence de données précises en la matière rend difficile la comparaison avec les filières conventionnelles. Les études d'Elmar Schlich (chercheur à l'Université de Giessen, Allemagne) montrent que des cas particuliers de filières internationales, malgré les longues distances, peuvent consommer moins d'énergie finale que des distributions de filières locales. Ceci s'explique par des tailles critiques d'exploitation, des logistiques plus optimisées, des capacités de production et de transport plus efficaces⁽²⁾. De leur côté, les circuits courts sont souvent artisanaux et peu organisés, alors que les filières longues internationales ont depuis longtemps su optimiser leurs systèmes de production et de distribution. Mais l'étude de l'impact environnemental ne peut être limitée

à la seule consommation d'énergie finale, car d'autres critères environnementaux doivent être pris en compte si l'on cherche à comparer les produits selon leur mode de production et de distribution. Des études de type « Analyse du cycle de vie » (ACV) permettraient d'évaluer de manière plus complète l'impact environnemental en intégrant par exemple les effets sur la biodiversité ou encore les consommations d'eau. En l'absence de données précises, certaines caractéristiques retrouvées plus fréquemment dans les pratiques de circuits courts laissent imaginer qu'ils pourraient avoir un impact environnemental moindre. Les produits vendus en circuits courts parcourant généralement de moindres distances nécessitent moins d'emballages et de conditionnements. Les productions vendues en circuits courts semblent plus souvent issues de pratiques alternatives, qu'il s'agisse de l'agriculture raisonnée ou de l'agriculture biologique qui sont plus respectueuses de l'environnement (gestion économe et équilibrée des ressources en eau, contribution de l'exploitation à la protection des paysages et de la diversité biologique, maîtrise des intrants agricoles ainsi que des effluents et des déchets produits par l'exploitation...). Au niveau sanitaire, la réduction du nombre d'intermédiaires garantit une meilleure traçabilité des produits, ce qui permet d'assurer

des approvisionnements plus sécurisés. La transparence de la production et de la transformation ainsi qu'une garantie de fraîcheur sont des arguments forts du choix de la vente directe.

Un développement à accompagner. Des indicateurs doivent être développés et suivis dans le temps afin de mieux connaître les pratiques des circuits courts, leur rentabilité économique, les parts de marchés qu'ils repré-

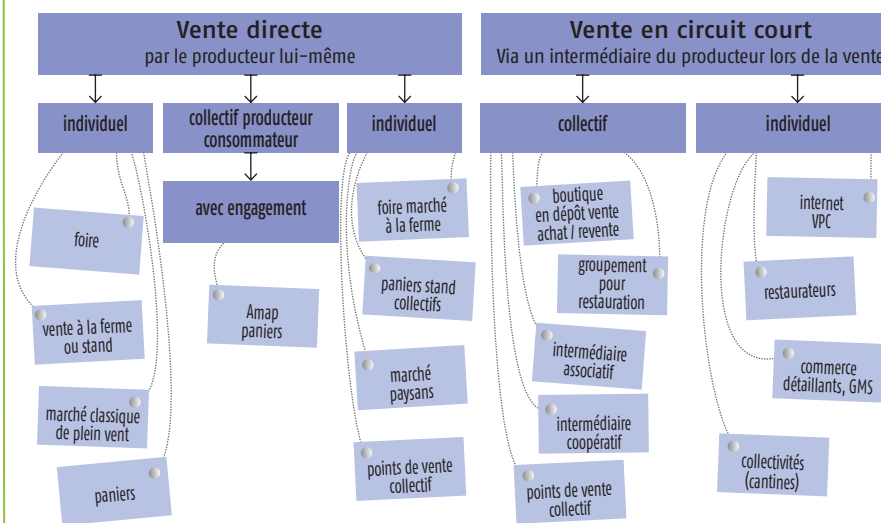
Le défaut de connaissance pénalise le développement des circuits courts

sentent et l'ensemble des impacts économiques, environnementaux et sociaux qu'ils peuvent avoir sur le territoire. Pour le groupe de travail organisé dans le cadre du Réseau rural⁽³⁾, ce défaut de connaissance pénalise le développement des circuits courts. Le réseau rural cible également le besoin de formation des agriculteurs pour diversifier et développer leurs compétences et être en capacité de viabiliser ces pratiques. En effet, les agriculteurs sont souvent amenés à diversifier leur production pour répondre aux demandes variées des consommateurs. Ils doivent également, en plus de producteurs, devenir des transformateurs et des commerçants. Dans la suite du Grenelle de l'environnement, le plan d'actions annoncé en avril dernier par le ministre de l'agriculture propose d'accompagner le développement des circuits courts alimentaires en réalisant des études, des plans régionaux et en développant la formation. L'intérêt de cette forme de distribution est indéniable bien qu'elle soit en divergence avec le modèle conventionnel de production alimentaire, de logique de filière et de spécialisation des territoires. L'enjeu est aujourd'hui de proposer une offre alimentaire complémentaire et d'articuler les deux systèmes dans les territoires.

(1) Les exploitations agricoles qui font de la vente directe (16,3% des exploitations françaises) mobilisent 26,1% du total des UTA (Unité de Travail Agricole).
 (2) Courrier de l'environnement de l'INRA n°53, La consommation d'énergie finale de différents produits alimentaires : un essai de comparaison, Elmar Schlich, décembre 2006.
 (3) Créé dans le cadre du programme européen de développement rural, co-financé par le FEADER, le réseau rural français s'articule autour d'un réseau national et de 26 réseaux régionaux. Il regroupe les acteurs impliqués dans le développement rural et vise à favoriser l'échange et à valoriser les expériences. Le réseau national, copiloté par le ministère de l'agriculture et de la pêche et la DIACT, a lancé en 2009 plusieurs groupes de travail, dont l'un sur les circuits courts alimentaires.
 Plus d'infos : <http://www.reseaurural.fr>.

SAVOIR Commercialisation en agriculture

La grande diversité des circuits courts



Les circuits courts les plus fréquents sont les marchés traditionnels et les ventes

directes à la ferme mais des formes récentes se développent comme la vente par internet,

la vente de paniers, les marchés paysans et les points de vente collectifs.

16,3% des exploitations agricoles françaises réalisaient de la vente directe en 2005

36 M€ chiffre d'affaires des AMAP pour l'année 2009